Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [4]

Artikel: Tour d'horizon

Autor: E.D. / P.B.-S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-276451

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Les effets de la tradition

C'est à cela et à leur rôle pendant la guerre que les Italiennes doivent leur droit de vote dès 1946, l'égalité des droits que la constitution républicaine a admis en 1948, leur système scolaire qui a été réformé en 1968-69. En 1974, la grande victoire de l'introduction du divorce a été une victoire des féministes alliées aux partis de gauche et aux partis attachés au principe de la laïcité. En 1981, c'est la libéralisation de l'avortement, obtenue par 69,7 % des voix, sans participation active des féministes; elle manifeste plus encore qu'en 1974 la laïcisation de la société italienne. Il faut bien voir toutefois que l'application de cette loi rencontre de grandes difficultés: d'une part parce que les médecins des hôpitaux invoquent la clause qui leur permet de refuser de participer à un avortement pour raison de conscience, d'autre part parce que les femmes ont peur des réactions de leur famille et de leurs voisins. Dans l'ombre, les mammane continuent à travailler, même si les moyens contraceptifs sont aussi en vue dans les pharmacies que les bonbons contre la toux.

Le travail au noir

La position des femmes sur le marché du travail montre que l'égalité des droits n'a pas encore déployé tous ses effets. Officiellement, les femmes ne représentent que le tiers de la population active. Mais sontelles véritablement recensées, toutes ces femmes qui travaillent dans de petites entreprises familiales, que leurs effectifs modestes protègent de la réglementation sur la sécurité sociale, ou ces femmes qui travaillent à domicile à faire des gants ou des souliers, qui brodent ou tricotent ces objets charmants qui font le succès de la mode italienne? Travail au noir, sans doute, mais qui permet à l'économie italienne de survivre malgré le chômage, l'inflation, la dévaluation de la lire, la faiblese du pouvoir politique, qui permet aussi aux familles de subsister.

Les temps changent

Le féminisme a été très actif pendant la première moitié des années 70, avec des slogans très radicaux: il potere è maschio, il privato è politico, lotta continua. Le climat aujourd'hui semble avoir changé. En gagnant l'égalité au plan législatif, il semble avoir perdu de son dynamisme. Aux spectaculaires manifestations féminines de naguère, on peut opposer aujourd'hui les réclames de la télévision qui montrent l'homme faisant les achats et aidant à la cuisine. L'homme italien a peut-être changé. Mais il y a plus. Dans l'état de crise permanente où vit l'Italie, malgré l'élévation du niveau de vie économique et sociale, on n'a plus confiance dans l'Etat, celuici n'est plus en mesure d'assurer le travail et la sécurité. On renonce aux utopies révolutionnaires et on se replie sur la famille, c'est sur elle qu'on compte pour se débrouiller.

Si les jeunes filles fument dans la rue à Rome comme à Madrid, est toujours vraie l'image de la famille italienne, de la *nonna* au plus petit *nipotino*, pique-niquant sous les oliviers ou sous les parasols des plages. La mamma est toujours là, exerçant toujours en plein son rôle central, même si les Italiennes sont bien décidées à ne renoncer à aucune des prérogatives acquises pendant les dernières décennies.

P. B.-S.

D'après Theodor Wieser, NZZ 17.2.82.

TOUR D'HORIZON

Les mères de la Place de Mai

Plus de 30 000 disparitions de personnes en Argentine depuis 1975. Parmi elles beaucoup de jeunes. Et le phénomènes semble faire tache d'huile.

«Celui qui s'attaque à un lion est un brave, mais celui qui s'attaque à une lionne est un fou », dit un proverbe chinois.

Les mères des disparus ont formé une association: les « Madres de la Plaza de Mayo », les mères de la Place de Mai, en souvenir de leur première manifestation à Buenos Aires. Elles représentent des milliers de femmes en Argentine, qui ne connaissent ni le lieu, ni les conditions de détention de leurs enfants. Indépendantes de tout mouvement politique ou religieux, elles ont pour but de retrouver vivants leurs enfants disparus.

C'est dans ce sens qu'elles sont intervenues à Genève auprès de la commission des droits de l'homme traitant des disparitions de personnes. Elles dénoncent l'enlèvement de leurs enfants par les forces de l'ordre. «Ils n'ont commis aucun crime, aucune charge n'a pu être retenue contre eux. Leur détention est illégale, contraire aux droits de l'homme ».

Les mères de la Plaza de Mayo réfutent également les allégations du gouvernement argentin selon lesquelles ces enfants auraient trouvé la mort au cours de confrontations armées dans la rue et que leurs corps n'auraient pu être identifiés. A cet égard, elles citent le commandant en chef de l'armée qui avait déclaré à la presse le ler juillet 1978 que « toutes les personnes tombées au cours desdites confrontations avaient pu être identifiées et leurs corps remis aux familles. »

« Il ne peut s'agir de nos enfants » déclarent les mères de la Plaza de Mayo dans leur conférence de presse du 4 mars. « Nous demandons que le mandat de la commission des droits de l'homme traitant de ces disparitions soit prorogé jusqu'à ce que tous nos enfants nous aient été rendus vivants. Nous demandons aussi que le rythme des enquêtes soit accéléré et qu'un représentant de la commission se rende sur place pour étudier la situation ». E. D.

France : les promesses du Président

Pour la première fois, on a célébré officiellement la journée de la femme le 8 mars. Rappelons que cette date a été choisie en souvenir de la grève lancée par les ouvrières new-yorkaises de la confection en 1857, c'était la première fois que des femmes manifestaient.

Journée remplie pour M. Mitterrand:

- visite de l'exposition organisée par le ministère des droits de la femme dans la vaste salle des pas perdus de la gare Saint-Lazare: les panneaux publicitaires avaient été recouverts par de grands portraits de féministes célèbres, de Rosa Luxembourg à Kate Millet en passant par Simone de Beauvoir. « Une page de l'humanité sort de l'invisible ».
- décoration d'une série de femmes promues à la Légion d'honneur
- réception à l'Elysée de 450 femmes venues de tous les milieux et de toutes les parties de la France. Réflexion d'une chômeuse de la région du nord, mère de quatre enfants: « Je ne sais pas pourquoi j'ai été choisie, je ne sais pas plus si cela servira à quelque chose, mais c'est une belle journée ».
- long discours de M. Mitterrand, dans lequel il a promis de « faire passer les droits dans les faits », de prendre des mesures qui répondent « aux trois exigences actuelles des femmes : l'autonomie, l'égalité et la dignité » ; par exemple, élaboration d'un statut de co-exploitante pour les femmes agriculteurs, projet de loi permettant aux femmes d'artisans et de commerçants de choisir entre le statut d'associée, de salariée ou de collaboratrice, quota octroyant aux femmes 30 % de sièges à pourvoir aux prochaines élections municipales et régionales, projet de loi permettant aux femmes et aux organisations féministes de se porter partie civile en cas de provocation à la discrimination, révision du code civil quant à la gestion des biens communs, à la transmission du nom et aux rapports entre époux.

P. B.-S.